

MAIRIE DE LALANDE-EN-SON
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 Mai 2014

PRESENTS : M. R. Perez - S. Dru – L. Jeanneney – Mme C. Bréant
Mmes E. Bockstal – A. Hornoy – A. Legendre – H. Beauquenne – S. Lonfier
M. C. Duquenoy – J.L. Poirier

ABSENTS EXCUSES : M. D. Lago (pouvoir à A. Hornoy) – D. Desruelles (pouvoir à C. Duquenoy)
D. Mahot (pouvoir à R. Perez) – Mme L. Lago (pouvoir à L. Jeanneney)

SECRETAIRE DE SEANCE : A. Hornoy

œ Arrêtés Municipaux

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal les nouveaux arrêtés municipaux, concernant entre autres les nuisances sonores et la détention des animaux sur la commune. Ces arrêtés seront affichés en mairie et disponibles sur le site internet de la mairie de Lalande en Son.
Site Internet : www.lalande-en-son.fr

œ Transfert de la Compétence éclairage public au SE60

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande du Syndicat d'électricité de l'Oise (SE60) de se voir transférer la compétence éclairage public de la commune. Cela concernera les investissements et les études. Jusqu'à présent, le SE60 n'avait la compétence que pour la distribution de l'électricité. Le SE60 travaille en partenariat avec EDF.

Pour info, c'est le SE60 qui a remplacé les fils électriques nus de la commune par des fils gainés, plus résistants, sans participation financière de la commune.

Après en avoir délibéré (pour : 15, abstention : 0, contre : 0), le conseil municipal décide le transfert de compétence de l'éclairage public au SE60.

Le SE60 prendra à sa charge la création les points d'éclairage manquant sur la commune (trous noirs), Rue des Routis, Rue de Sérifontaine, Rue de la Ravine et aux abords de la zone artisanale.

œ Revalorisation du loyer du salon de coiffure

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la demande du Trésor Public de revaloriser le loyer du salon de coiffure de la commune. En effet, le Trésor Public rappelle à la commune que les loyers doivent être revalorisés tous les 3 ans. Le loyer du salon est actuellement de 114,33€/mois HT.

Après en avoir délibéré (pour : 14, abstention : 1, contre : 0), le conseil municipal donne le pouvoir à Monsieur le Maire de revaloriser le loyer du salon de coiffure jusqu'à un montant de 120,00€/mois HT, en accord avec le Trésor Public.

œ Point sur les travaux

◆ **Travaux finis**

- Réhabilitation de la Ruelle du Puits
- Gravillonnage de la Rue de la Mare Moisselle
- Pose de la frisette dans la salle des fêtes.

◆ **Peinture de l'armoire électrique (près de la mairie) et de l'abri bus**

En attente de devis.

◆ **Aménagement de la maison Cordier**

En attente de devis pour l'installation de toilettes handicapés à la place de l'ancienne salle de bain.

◆ **Bâtiment « la Ravine »**

Dans un premier temps, il avait été envisagé d'isoler le bâtiment par l'extérieur lors de la réalisation du ravalement. Mais les devis sont trop élevés. Le conseil s'oriente à présent vers un ravalement de façade sans isolation.

◆ Changement de la porte arrière de l'école primaire

Initialement, il avait été prévu de changer la porte arrière et la porte-fenêtre de l'école primaire. 3 devis nous sont parvenus. La porte arrière devant être changée de façon urgente (avant la rentrée scolaire de sept 2014), il a été décidé de redemander des devis pour cette seule porte.

◆ Eglise

Les boiseries du Cœur de l'église de la commune sont très abîmées. Pour les changer, on peut faire intervenir un menuisier ou un ébéniste. Le devis présenté par l'ébéniste (« la valse des copeaux ») est trop élevé pour envisager de le choisir.

Le menuisier (M. Godin) va proposer 2 devis, en fonction du type de moulures (travaillés ou droites).

☞ Affaires diverses

◆ Installation d'un stop rue champignol

Sur une proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal envisage d'installer un panneau "STOP", au croisement de la Rue de Champignol, et le chemin privé au niveau des n°1,2 et 3 ter, afin que les habitants de ces n° abordent la rue Champignol en marquant l'arrêt.

◆ Affichage près de la mairie

De nouveaux panneaux d'affichage vont être installés à la sortie de la Mairie

◆ Demande de numérotation de rue

A la demande d'habitants de la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer 2 nouvelles numérotations de rue :

- Le 2 bis Sente des jardins (pour : 14, abstention : 1, contre : 0)
- Le 2 Sente de la Forge (pour : 10, abstention : 5, contre : 0)

Une déclaration auprès de la Préfecture et du Trésor Public va être faite.

◆ Maison « Brunet »

La maison « Brunet », sise au 17 rue Principale, est en vente. Le conseil municipal n'exclue pas la possibilité d'exercer son droit de préemption pour acquérir les terrains permettant l'accès aux véhicules pour l'entretien du terrain en herbe à l'arrière de la mairie. Une demande de prix sera effectuée auprès de la curatelle de Madame Brunet.

◆ Pavoisement de l'école primaire

Monsieur le Maire nous fait part d'une demande de la Préfecture, concernant le pavoisement de l'école primaire. Cela consiste à mettre les drapeaux français et européen au dessus de la porte d'entrée de l'école primaire.

Après en avoir délibéré (pour : 15, abstention : 0, contre : 0), le conseil municipal décide de répondre positivement à la demande de la Préfecture, en ajoutant aux drapeaux, l'écusson de la commune.

◆ Jeux Intervillages

Les Jeux Intervillages 2014 auront lieu le samedi 14 Juin à Espaubourg.

Réunion de préparation le mercredi 4 juin à Espaubourg, salle du vieux moulin.

◆ Nouveaux rythmes scolaires

L'OTS (Organisation du Temps Scolaire), décidée par le SIRS peut être consultée en Mairie.

Le Maire
Ramon PEREZ

